

Secteur H1

R1

Suite avec l'entretien de M^r Jean Pierre Bordon
 j'ai acheté une parcelle constructive de 1900 m²
 en l'année 1999 et j'avais payé une taxe
 supplémentaire pour ne pas continuer dans l'impasse
 j'ai fait passer un géomètre pour faire
 2 parcelles H1 463 et H1 464
 Aujourd'hui mes 2 parcelles sont inconstructives
 j'aimerais au moins avoir la parcelle H1 463
 constructive
 Juste devant chez moi il existe une forêt
 d'environ 10 ha et peut être plus ?
 D'avance je vous remercie

M^r Claude Remy
 27 Avenue de la palmyre
 17570 Les Mathes

R2

Secteur N

602-01-2026

Monsieur le Commissaire,
 Certes il est compréhensible de freiner le développement
 du Secteur de la Fouasse. Mais ce l'est moins
 d'interdire toute construction individuelle sur les
 quelques dents creuses qui finalisent quelques personnes
 de façon injuste, notamment dans la zone anciennement
 NB devenue NHa ensuite, prévue actuellement N
 (Section B de la feuille 3 du cadastre), créée dans
 le POS de 1977 par le Préfet de l'époque permettant
 à une famille nombreuse de 8 enfants de se loger.
 Trois parcelles (3728, 3729, 3731) ont été
 interdites de construction en application plus stricte

de la loi littoral. Les trois enfants sont donc
 lésés par rapport aux autres.

Qu'est-ce que trois habitations supplémentaires
 par rapport aux certaines de logements de
 cette rue ?

Notre famille POURTAUD sollicite donc
 la possibilité de construire ces trois dents creuses
 comme cela a été accepté rue de la Résine.

Monsieur POURTAUD Emile Jean Marie
 1175 Route de la Fouasse
 17570 LES MATHES